## Mme la Maire, promettre les 32h...et augmenter notre temps de travail ?

En tant que candidate aux présidentielles la Maire de Paris défend les 32h. Or, à la Ville de Paris, elle se refuse à utiliser les moyens dont elle dispose pour éviter toute augmentation du temps de travail désormais prévue par la loi.

Le Tribunal Administratif a décidé de suspendre provisoirement l'application de 3 jours de congés de « sujétion globale » (pour tous.tes les agent.es de la Ville).

Rappel : la sujétion est une réduction du temps de travail en reconnaissance d'une pénibilité liée au métier ou au cycle de travail.

La Ville prétend vouloir continuer à « défendre jusqu'au bout » ces 3 jours en faisant appel de la suspension et en préparant le dossier qui jugera l'affaire sur le fond au premier trimestre 2022. Elle se contente donc d'attendre le jugement du Tribunal Administratif.

La Ville refuse les nouvelles propositions de l'intersyndicale alors que des leviers existent pour éviter aux agent.es de travailler plus :

- Les temps de trajets pour la pause méridienne accordés ou conservés dans quelques services n'ont pas été remis en cause par le préfet. Ils doivent donc être rétablis partout.
- La nouvelle grille de sujétion réduisant le temps de travail de 149 services ou corps de métier n'a pas non plus fait l'objet de remarques du préfet.

En cas d'échec sur le plan judiciaire, la Ville dispose donc d'autres leviers pour éviter toute augmentation du temps de travail : l'augmentation du niveau des sujétions existantes, la création de nouvelles sujétions (travail sur écran, accueil du public,...) et leur cumul.

Mais pour l'heure la Ville refuse de revenir sur le règlement du temps de travail adopté en juillet.

Il va donc falloir nous faire entendre. C'est pourquoi le SUPAP-FSU propose une mobilisation commune de l'intersyndicale « Pas une minute de plus », avec grève et rassemblement le mardi 14 décembre, à l'occasion du Conseil de Paris, autour des revendications suivantes :

- Contre la suppression quasi-totale de temps de trajet pour se rendre au restaurant administratif.
- Contre la diminution de la pause repas et les dangers qui pèsent sur la restauration subventionnée
- Contre les cycles de travail qui dégradent nos conditions de vie
- Contre la **baisse des sujétions** mise en œuvre par la Ville pour de nombreux métiers (3975, adjoint.es d'animation, adjoint.es éducatif-ves en collège, agent.es d'accueil et de surveillance des mairies et bâtiments)
- Pour un plan massif de recrutement de titulaires et un plan de déprécarisation
- Pour demander que tous les moyens soient utilisés pour conserver nos 8 jours : les 3 jours de sujétion commune OU l'augmentation des sujétions existantes, la création de nouvelles sujétions.